



Madame la Présidente,

**Huit années se sont écoulées :**

- Novembre 2008 : vos 1<sup>ères</sup> réflexions portant sur ce que vous appelez pompeusement « la rénovation de la chaîne de commandement de la surveillance », ce que de notre point de vue, nous appellerons « le dézingage de l'échelon chef de subdivision » afin de pérenniser la fonction de chef divisionnaire et de supprimer 140 emplois, et que nous avons dénoncé depuis le début.
- Décembre 2016 : ce groupe de travail consacré au bilan d'une réforme organisationnelle impactant fortement la moitié des effectifs actifs de notre administration, et non des moindres. Cette réforme est emblématique de celles qui ont suivi.

**À notre grande surprise, la lecture des documents de travail laisse à penser que cette évolution n'a eu que des effets positifs** et bénéfiques en terme d'organisation de la surveillance, et de reconnaissance de la spécificité de l'encadrement en surveillance.

**Or, la réalité de terrain est tout autre**, et le malaise des équipes managériales de plus en plus perceptible. Les cas de souffrance au travail étant nombreux, que ce soit dans l'équipe anciennement en place (catégorie B) ou dans la nouvelle structure (catégorie A et B « déclassée ») étant allés jusqu'au pire dans certains cas.

**Le dévalorisation de certaines fonctions et de certains grades** ont créé des problèmes insolubles que vous ne pouvez ignorer. Certains chefs de subdivision sont devenus des CSDS d'une unité dont ils avaient la charge, prenant la place de l'ex CDU cadre B tandis que de jeunes inspecteurs ont débarqué à la tête d'autres unités avec même rang que leurs collègues A ex chefs de subdivisions !

Funeste réforme s'il en est que celle-ci, si bien qu'il n'est plus rare de voir des cadres A chefs d'unité procéder à des fouilles de coffre de véhicules, sous le regard incrédule des policiers ou gendarmes pour lesquels un "commandant" grade équivalent n'a pas vocation à diriger un contrôle mais aspire à des tâches d'un niveau supérieur ! Où l'on voit lors de contrôles conjoints un sous-lieutenant de la gendarmerie, grade équivalent à celui de contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, commander une escouade au même titre que que nos cadres A qui font office de chef d'escadrons chez les gendarmes...Voilà où cette réforme incongrue nous a mené, blessant bon nombre de collègues B anciennement chefs d'unité et A chefs de subdivision à qui on a fait comprendre que leurs années de bons et loyaux services ne pesaient rien ou si peu. Ils n'ont même pas pris soin de mesurer l'impact que cette fichue réforme pouvait avoir sur les agents en place. Pis, ils ont laissé entendre, lors des 1<sup>ers</sup> GT sur le thème de la réforme de la chaîne de la surveillance, que les B chefs d'unités qui auraient une certaine ancienneté seraient promus sur place cadres A. Ce qui a été vécu comme un mensonge de plus.

**Quand à la nécessaire coordination des unités sur un même axe routier, elle a disparu** en même temps que se mettait en œuvre cette réforme insensée, la division étant dans l'incapacité de gérer cet aspect là !

**La surveillance est un monde douanier particulier** qui requiert un traitement, une attention particulière. Les CSDS sont devenus la pierre angulaire de l'organisation hiérarchique de la surveillance, *a fortiori* depuis la suppression de l'échelon intermédiaire « chef de subdivision » dont vous portez l'entière responsabilité.

Une reconnaissance accrue de leurs fonctions et de leurs spécificités est indispensable pour stabiliser une fonction que vous avez vous-même rendu bancal.

Par delà la compassion, SOLIDAIRES Douanes dénonce la mise en place de réformes systémiques qui déstabilisent le travail, notamment lorsque ce travail représente une utilité sociale avérée. Des conséquences désastreuses pour leur santé se constatent tous les jours.

Un changement d'orientation politique réellement tournée vers une réelle efficacité du service public douanier est dès lors une urgence absolue.

La délégation SOLIDAIRES  
Le jeudi 9 décembre 2016